

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE VILLE D'EAUBONNE

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les enchères reçues sur le site WEBENCHERES.

Elles définissent les conditions de bonne utilisation du site d'enchères.

En cochant "J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales de Vente" au moment de l'inscription sur le site ou avant la saisie d'une enchère, **l'enchérisseur potentiel confirme et accepte toutes les dispositions de ces Conditions Générales.**

1 – Définitions

Le vendeur : la ville d'EAUBONNE

L'utilisateur : L'internaute inscrit ayant accès aux services de la plateforme

L'acheteur : L'internaute qui remporte les enchères à la fin de la période d'enchères.

2 - Conditions d'inscription

2.1 - Pour pouvoir utiliser WEBENCHERES, l'utilisateur doit être préalablement inscrit. L'inscription sur le site est gratuite. Pour accéder au formulaire d'inscription, l'acheteur potentiel doit cliquer sur la rubrique "S'INSCRIRE". Si son inscription est validée, il recevra sur sa boîte de messagerie un identifiant (ou login) et un mot de passe.

L'identifiant et le mot de passe transmis sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à un tiers.

L'utilisateur autorisé doit prendre toutes les mesures pour assurer la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. Il est responsable des actes et agissements de toute personne utilisant son compte, même à son insu. Il s'engage à signaler dans les plus brefs délais à la Ville d'Eaubonne toute utilisation frauduleuse de son compte, de son identifiant ou de son mot de passe.

2.2 - Une fois authentifié, l'utilisateur a la possibilité d'enchérir. Dès lors, toute enchère enregistrée sur nos serveurs, passée par le biais d'un identifiant et d'un mot de passe valides, sera réputée authentique et valable.

2.3 - Seules les personnes morales et personnes physiques disposant de la capacité juridique de contracter, sans limitation aucune, peuvent s'inscrire. **Les mineurs ne sont pas autorisés à s'inscrire.**

3 - Suspension ou clôture de l'inscription

Sans exclure d'autres dispositions coercitives, la Ville d'Eaubonne se réserve la possibilité de mettre fin temporairement ou définitivement à l'inscription de l'utilisateur :

- si les informations communiquées lors de l'inscription ne correspondent pas à la réalité (adresse erronée, identité erronée....)
- s'il ne respecte pas tout ou partie des présentes conditions générales de vente,

- si les enchères qu'il réalise ne sont pas effectuées dans le but d'acheter un bien et s'avèrent être de nature à perturber le bon fonctionnement du site,
- s'il est vérifié que son identifiant et son mot de passe ont été transmis à des tiers.

4 - Gestion des enchères

4.1 - **Retrait d'une annonce** : En cas de force majeure, la Ville d'Eaubonne conserve, à tout moment, la possibilité de retirer un matériel mis en vente.

4.2 - **Retrait d'une enchère** : la Ville d'Eaubonne se réserve le droit de retirer, sans préavis et sans indemnité, toute offre considérée comme déraisonnable ou excessive.

4.3 - **Information sur les produits** : Des informations supplémentaires sur les biens peuvent être obtenues en adressant un mail à la personne dont le nom est indiqué dans la page de présentation détaillée du produit.

Des visites sur place peuvent être organisées, aux dates et heures qui seront fixées par les services de la Ville d'Eaubonne au moment de la mise en vente des biens.

Les photographies présentes sur le site sont employées à titre d'information et sont non-contractuelles. Elles restent la propriété de la la Ville d'Eaubonne et ne peuvent pas être utilisées à son insu sur des sites d'annonces en ligne, et d'autant plus lorsque le bien est encore propriété de la ville.

4.4 - **Interruption du service** : En cas de problème technique, dûment constaté par l'hébergeur, qui rend impossible l'accès à une enchère à moins de 4 heures de sa clôture, la Ville d'Eaubonne se réserve le droit de prolonger la période d'enchère ou d'annuler l'enchère pour la relancer ultérieurement.

5 - Droits et obligations de l'utilisateur

5.1 - A la clôture des enchères pour un bien, si ladite offre d'achat correspond à l'enchère la plus élevée, la vente est réputée parfaite, c'est-à-dire que l'acheteur doit acheter le bien à la Ville d'Eaubonne qui s'engage en retour à vendre le bien à l'acheteur*, selon les Conditions Générales de Vente et conformément à la description qui est faite pour le bien.

* Exception : Si un bien est soumis à un prix de réserve non atteint à l'issue des enchères, seule la validation de la meilleure enchère par la Ville d'Eaubonne rend la vente parfaite.

La Ville d'Eaubonne sera libérée de son engagement en cas de sinistre ayant endommagé le matériel vendu ou entraîné sa destruction.

Les collectivités et établissements publics ne sont pas des vendeurs professionnels et ne sont pas soumis aux codes du commerce. Le droit de rétractation (délai de 14 jours pour changer d'avis en cas d'achat par internet) ne s'applique pas sur Webencheres.com. En cas d'annulation de la vente du fait de l'acheteur, ce dernier s'expose à une procédure de mise en recouvrement par le Trésor public ainsi qu'au blocage de son compte WEBENCHERES.

Il est également précisé que pour les biens vendus à un montant supérieur à 4600 euros, la vente est soumise à l'accord du conseil municipal. De ce fait, la vente peut ne pas être réalisée si le conseil municipal vote contre sa réalisation. Le candidat acheteur en sera averti par la Ville d'Eaubonne.

5.2 - En utilisant WEBENCHERES, l'utilisateur s'engage à n'entreprendre aucune action de nature à perturber le fonctionnement du site. Il accepte de ne pas utiliser de logiciels ou de procédés manuels pour copier nos pages Internet ou pour enregistrer ou collecter les informations sur ces pages sans notre consentement express préalable et écrit.

5.3 - L'utilisateur s'engage à respecter les lois, les règlements et normes de toutes sortes en vigueur relatives à l'utilisation de nos services, à l'enchérissement comme à l'achat.

5.4 - Conformément au nouveau texte européen appelé Règlement Général sur la Protection des Données (ou RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, et en particulier aux articles 12, 13 et 14 de ce règlement, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement sur les données à caractère personnel le concernant (cf. point 11 ci-après).

6 - Conditions spécifiques aux ventes aux enchères

Tous les amateurs, à l'exception des personnes qui ont été exclues des ventes WEBENCHERES, peuvent enchérir.

Cependant, les enchères peuvent être restreintes à des catégories déterminées de professionnels pour certains biens dont la vente est soumise à des règles spéciales.

Ainsi, la vente de certains articles ou lots peut être réservée aux professionnels.

Dans ce cas, la finalisation de la vente aux enchères est subordonnée à la présentation de l'original et au dépôt d'une copie :

- de l'inscription au Registre du Commerce et des sociétés (K ou Kbis) ou au Répertoire des Métiers (extrait D1) datée de moins de 6 mois ou pour les entreprises étrangères, son équivalent étranger traduit en français par un traducteur officiel agréé ou par l'Ambassade du pays d'origine ;
- de l'attestation d'inscription au répertoire SIRENE, si la personne est un auto-entrepreneur ;
- des statuts de l'association, si la personne représente une association. Si le soumissionnaire est une société ou une association, il convient de présenter l'original et de déposer une copie d'un pouvoir signé par le dirigeant ou son conseil d'administration autorisant le signataire à engager la société ou l'association. Cette vente aux enchères est également subordonnée pour les professionnels de la déconstruction automobile à la présentation de l'original et au dépôt d'une copie de leur agrément en cours de validité ou pour les entreprises étrangères, son équivalent étranger traduit en français par un traducteur officiel agréé ou par l'Ambassade du pays d'origine.

A défaut de présentation de ces documents, la vente sera considérée comme résolue et le bien redeviendra la propriété de la Ville d'Eaubonne.

7 - Modalités de paiement

Les montants sont exprimés en euros et les règlements sont effectués en euros.

Au terme de l'enchère, la Ville d'Eaubonne adresse à l'acheteur un courriel pour lui signifier le numéro de référence attribué au bien acquis et lui demander de régler son achat dans les plus brefs délais (10 jours maximum) à la Trésorerie Municipale. **Il devra se munir du bon de retrait (disponible à partir du courriel de confirmation) et d'une pièce d'identité.**

Les modalités de paiement possibles sont précisées ci-dessous. Aucune autre modalité de paiement ne sera acceptée :

- Espèces à la Trésorerie Municipale, acceptées jusqu'à 300 Euros
- Carte bancaire au guichet de la Trésorerie Municipale
- Paiement par virement sur le compte de la Trésorerie Municipale (le RIB sera transmis à la demande)

* Indiquer en référence du virement la mention suivante:

"Webenchères Ville de XX /code article / Nom / prénom (ou société)"

* Informer par mail du virement effectué

- Chèque personnel à l'ordre du Trésor Public, accepté jusqu'à 499.99 Euros, dans une enveloppe comportant en haut à gauche la mention "Enchères Internet" (fournir le numéro de référence du bien acquis)

A noter que ce mode de paiement est soumis à un délai supplémentaire de vérification, par le Trésor public, de la bonne provision du chèque.

- Chèque certifié à l'ordre du Trésor Public à partir de 500 Euros
- Chèque de banque à l'ordre du Trésor Public à partir de 1500 Euros
- Pour les débiteurs publics (collectivités et administrations), le paiement pourra s'effectuer par virement ou mandat administratif, au maximum dans les trente (30) jours après l'émission du titre de recette. Au-delà de ce délai, si le paiement n'a pas été effectué, le bien sera remis à la vente. Fournir le numéro de références du bien acquis et informer par adresse mail du virement effectué.

En cas de non paiement du (des) bien(s) remporté(s) dans les délais impartis, l'acheteur s'expose à une procédure de mise en recouvrement par le Trésor public ainsi qu'au blocage de son compte WEBENCHERES.

8 - Retrait du bien et garantie

a. Retrait du bien

Le retrait du bien vendu est à la charge de l'acheteur. Il n'interviendra que lorsque le bien acheté aura été réglé.

Les biens d'un montant inférieur à 4600 euros seront à retirer sous 15 jours après paiement ou encaissement si paiement par chèque (sauf cas particulier indiqué dans le descriptif de l'annonce) aux dates et lieux convenus avec les services de la Ville d'Eaubonne. L'acheteur devra se présenter avec le récépissé de paiement délivré par la Trésorerie et le bon de retrait (disponible à partir du courriel de confirmation).

Le bien sera enlevé en l'état. L'acheteur devra s'assurer lui-même des moyens adéquats de chargement et de transport du bien. Aucune assistance technique ne sera fournie par la Ville d'Eaubonne pour la prise en charge du bien vendu.

Les biens d'un montant supérieur à 4600 euros seront retirés, enlevés et transmis à l'acheteur dans les mêmes conditions, mais le délai sera plus important car au-delà de ce montant, le conseil municipal doit délibérer pour autoriser la vente. L'acheteur sera donc averti par la Ville d'Eaubonne de la date à partir de laquelle le bien pourra être retiré. L'acheteur aura alors 15 jours à compter de cette date pour procéder au retrait.

En cas de non retrait du bien, plus de 15 jours après le paiement (ou encaissement), et après mise en demeure restée sans effet, la Ville d'Eaubonne pourra remettre le produit à la vente sans remboursement du prix versé.

b. Absence de garantie

Les biens vendus ne bénéficient pas de garantie ni de vice caché et ni de fonctionnement. Les acheteurs sont réputés avoir une connaissance exacte des biens vendus, vouloir les acquérir à leurs risques et périls et les agréer dans l'état où ils se trouvent au moment de la clôture de la vente.

Aussi appartient-il à l'utilisateur de se renseigner sur les normes techniques et juridiques en vigueur pour l'utilisation du matériel qu'il envisage d'acquérir. La Ville d'Eaubonne ne pourrait être tenue pour responsable de l'absence de conformité du matériel avec les normes actuellement en vigueur.

9- Litiges

Les présentes Conditions Générales sont régies et interprétées conformément au droit français. En cas de difficultés pour l'application des présentes, les Parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable.

A défaut d'accord, en cas de litige résultant de l'application des clauses des présentes Conditions Générales, il sera soumis à l'appréciation du tribunal administratif de Pontoise.

10 - Modification des Conditions Générales de Vente

La Ville d'Eaubonne se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente, en mettant en ligne une nouvelle version sur le site pendant une période de non mise en vente.

Dans l'hypothèse où la Ville d'Eaubonne se trouverait dans l'obligation de modifier les Conditions Générales pendant une période d'enchères, elle préviendra par mail tous les enchérisseurs concernés.

11 - Confidentialité et protection des données

Conformément au nouveau texte européen appelé Règlement Général sur la Protection des Données (ou RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, et en particulier aux articles 12, 13 et 14 de ce règlement, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement sur les données à caractère personnel le concernant.

Pour exercer ces droits, l'utilisateur peut accéder à son compte muni de ses identifiants ou adresser un courriel à l'adresse : rgpd@webencheres.com

Nous vous rappelons que conformément à ce règlement, vous restez propriétaire de vos données et que celles-ci ne seront jamais transmises à un tiers sans votre autorisation.

WEBENCHERES accorde une très grande importance à la sécurité des données qu'elle collecte. Nous mettons à ce titre des moyens considérables pour protéger vos données.

Enfin, pour plus d'informations sur ce nouveau règlement, vous pouvez consulter le site de la CNIL à cette adresse : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-le-reglement-europeen>

